



BOXE
MTL.COM

CLUB DE BOXE PAR EXCELLENCE

BOXE MONTRÉAL

« Unis par la passion, régis par le respect »

Table des matières

Buts et objectifs de l'OSBL.....	2
La mission de l'OSBL : Promouvoir la boxe amateur	2
Financement de l'OSBL	2
Parties prenantes	2
Mesure de la performance.....	3
Conseil d'administration	4

BOXE MONTREAL, Organisation Sans But Lucratif (défini ici plus bas par « **L'OSBL** » ou « **l'Organisme** »).

Buts et objectifs de l'OSBL

L'OSBL comprend un certain nombre de membres et vise à procurer des avantages à ces derniers.

La mission de l'OSBL : Promouvoir la boxe amateur et récréative

Les buts¹déclarés de l'OSBL.

- **Réaliser** une offre de service pour le sport de la boxe olympique pour les personnes résidant et travaillant dans le secteur de Ahuntsic et de toute autre personne résidant dans la Ville de Montréal et de ses environs ;
- **Intéresser** la population, les institutions publiques et privées aux intérêts de la corporation;
- **Recevoir** des dons, legs et autres contributions de même nature en argent. En valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions ; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins sociales et charitables.

Les actions prises en vue d'atteindre sa mission :

- **Développer** un réseau de membres et adhérents à **l'Organisme** et proposer à des membres jeunes et adultes un programme de boxe libre encadré par des entraîneurs dans des créneaux horaires à déterminer,
- **Organiser** des cours de boxe RÉCRÉATIVE privés et collectifs avec des entraîneurs qualifiés,
- **Organiser** des entraînements COMPÉTITION de boxe amateur avec des entraîneurs qualifiés,
- **Disposer** d'entraîneurs qualifiés et dédiés à l'entraînement de boxeurs,
- **Mettre en place** des événements sportifs de qualité, tels que sont des compétitions au cours desquelles les boxeurs amateurs jeunes et adultes, femmes et hommes, dans leur catégorie respective, peuvent se compétitionner.

Financement de l'OSBL

L'OSBL compte sur diverses sources de financement. Une grande partie financée par des subventions. L'OSBL est également financée par les cotisations de leurs membres et des événements sportifs en lien avec les buts de l'OSBL.

Parties prenantes

L'OSBL collabore avec un vaste éventail de parties prenantes, dont certaines sont propres au secteur sans but lucratif. Celles-ci peuvent notamment comprendre les membres AMATEURS, les bénévoles et membres du CA, les directeurs général, opérationnel et sportifs, les partenaires dans

¹ Conforme à l'art 4 des lettres patentes de l'OSBL déposées au registre le 23 juillet 2003 sous le matricule 1161651436

la collectivité (par ex. Programme ESIM), les donateurs, la ville de Montréal, les fournisseurs de produits et de services et la collectivité dans laquelle **l'Organisme** exerce ses activités. Le maintien de bonnes relations avec les parties prenantes est essentiel au succès de **l'Organisme**, et exige une gestion rigoureuse, les diverses parties prenantes pouvant avoir des attentes PRÉCISES envers **l'Organisme** (PAR EX. LA Ville de Montréal).

Mesure de la performance

Les mesures de la performance employées par **l'OSBL** sont de savoir si les programmes et les services qu'elle fournit sont conformes à la réalisation de leur mission. Au bout du compte, on mesure la performance en évaluant si les actions de **l'Organisme** sont concrètement favorables pour les membres, les collectivités et toutes les parties prenantes qui sont sa raison d'être, compte tenu des ressources qui lui ont été confiées.

Conseil d'administration²

Le conseil d'administration de **Boxe Montréal** est un groupe de personnes qui mettent leur expertise et leur temps à contribution au profit de **l'OSBL** et ce, bénévolement. Le conseil d'administration de **l'Organisme** fournit actuellement une rétroaction précieuse pour aider les dirigeants à naviguer en période post COVID dans les missions qui leurs ont été confiées par le conseil d'administration.

Chacun des administrateurs assume individuellement une obligation fiduciaire envers **l'OSBL**. Cette obligation comporte deux grands volets :

- **le devoir de diligence**, c'est-à-dire le devoir d'agir avec compétence et diligence,
- **le devoir de loyauté**, c'est-à-dire le devoir d'agir honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts de l'Organisme.

Les missions du conseil d'administration :

- **Déterminer et définir** la VISION, les VALEURS et les STRATÉGIES/ y incluant les politiques organisationnelles,
- **Contrôler et surveiller** les actions de **l'Organisme** à chacun des niveaux et de façon plus spécifique:
 - **S'assurer** que l'organisme respecte et réalise la mission qu'il s'est donnée à travers son exécutif,
 - **S'assurer** que l'organisme respecte les lois qui lui sont applicables (impôts, taxes, subventions, santé et sécurité, environnement, etc.),
 - **Gérer** les intérêts financiers de l'organisme (budgets, dépenses, etc.)
 - **S'assurer** de l'entretien des lieux et des biens de **l'Organisme**,
 - **Conserver** tous les registres requis par la loi,
 - **S'assurer** de la bonne information des membres relativement aux objectifs et priorités de l'organisme.

² Voir également les articles 17 et svts des lettres Patentes de BOXEMONTREAL.COM inc déposées au registre le 23 juillet 2003 sous le matricule 1161651436. En cas de contradiction entre les lettres Patentes et le présent document, les premières prévalent.

Composition du Conseil d'Administration de Boxe Montréal

Président: Xavier Van Overmeire

Le président³ est le premier dirigeant de la corporation. Il exerce son autorité sous le contrôle du conseil. Il est le porte-parole officiel de la corporation, à moins que le conseil n'en désigne un autre. Il préside les assemblées des membres et du conseil d'administration. Il voit à la réalisation des objectifs de la corporation, s'assure de l'exécution des décisions du conseil d'administration, signe tous les documents requérant sa signature et remplit tous les devoirs qui peuvent lui être attribués par le conseil d'administration. Il est membre d'office de tous les comités formés par le conseil.

Le président représente le CA, organise et dirige les travaux des membres du CA dont il rend compte à l'assemblée générale. Il s'assure du suivi de la mission, du respect des valeurs et de la stratégie mis en place au sein de l'organisme. Il contrôle et surveille les actions de l'OSBL. Il s'assure que les fonctions du Conseil qui ont été déléguées aux différents directeurs sont exécutées et que les résultats sont présentés aux membres.

Première Vice-Présidente: Brigitte Carbonneau

La vice-présidente⁴ soutient le président dans l'exercice de ses fonctions. Elle le remplace en cas d'absence ou d'incapacité d'agir i.e. notamment présider les réunions du Conseil et l'assemblée générale des membres.

Elle peut remplir toute autre fonction que lui attribue le conseil. La première vice-présidente du CA assiste le président du conseil dans la gestion et le fonctionnement efficace du conseil d'administration.

Deuxième Vice-Présidente : Sara Kali

La seconde vice-présidente du CA assiste la Première vice-président du conseil dans la gestion et le fonctionnement efficace du conseil d'administration. La deuxième vice-présidente doit remplir toutes les fonctions dévolues à la première vice-présidente lors de son absence ou de son incapacité d'agir, i.e. notamment présider les réunions du Conseil et l'assemblée générale des membres. La seconde Vice-Présidente agira également en qualité de directeur Sportif et de responsable des membres.

Trésorière et CFO : Guylaine Thériault

La trésorière⁵ a la charge et la garde des fonds de la corporation et de ses livres de comptabilité. Il tient un relevé précis de l'actif et du passif ainsi que des recettes et déboursés de la corporation dans un ou des livres appropriés à cette fin et en fait rapport au conseil périodiquement. Il dépose dans une institution financière déterminée par le conseil d'administration, les deniers de la corporation. Il présente annuellement une proposition de budget au conseil.

La trésorière administre les fonds de l'**Organisme**. Elle est responsable de tous les aspects financiers. Elle doit tenir à jour la comptabilité et informer les membres sur l'état des revenus et des dépenses lors des rencontres du CA. Elle doit aussi s'assurer du respect des procédures comptables et de la préparation des bilans financiers.

³ Article 29 des lettres Patentes de BOXEMONTREAL.COM inc déposées au registre le 23 juillet 2003 sous le matricule 1161651436.

⁴ Article 30 des lettres Patentes de BOXEMONTREAL.COM inc déposées au registre le 23 juillet 2003 sous le matricule 1161651436.

⁵ Article 34 des lettres Patentes de BOXEMONTREAL.COM inc déposées au registre le 23 juillet 2003 sous le matricule 1161651436.

Secrétaire : Andrée Bélanger

La secrétaire⁶ assiste aux assemblées des membres et du conseil d'administration et elle en rédige les procès-verbaux. Les registres, les règlements et les procès-verbaux sont sous sa garde et conservés en tout temps au siège social de la corporation. Elle en fournit les extraits requis.

Elle est responsable de rédiger et distribuer aux membres les convocations et l'ordre du jour des rencontres. Elle est responsable de rédiger la correspondance et les documents officiels requis.

Administrateurs: Natasha Ménard et autres

Les administrateurs ajoutent de la valeur au conseil d'administration en participant aux prises de décisions. Ils peuvent également être responsables d'un dossier particulier. Ils sont chargés de fixer les objectifs et les priorités afin de soutenir les obligations de **l'Organisme**, puis d'élaborer les plans d'action en conséquence. Les objectifs doivent correspondre aux besoins de **l'Organisme** et de ses membres et se traduire par un budget ou une utilisation des ressources qui répond à ses besoins. Un des administrateurs s'engage à assister le directeur Sportif et responsable des cours collectifs incluant le programme Sport Étude.

⁶ Article 31 des lettres Patentes de BOXEMONTREAL.COM inc déposées au registre le 23 juillet 2003 sous le matricule 1161651436.

L'exécutif de BoxeMontréal

Directeur Général et responsable des entraînements de boxe /CEO : Stephan Larouche

Le conseil d'administration peut nommer un directeur général⁷ qui ne doit pas nécessairement être un administrateur de la corporation. Le directeur a l'autorité nécessaire pour diriger les affaires de la corporation et peut employer et renvoyer les agents et employés de la corporation mais le conseil d'administration peut lui déléguer des pouvoirs moindres. Il se conforme à toutes les instructions reçues du conseil d'administration et il donne au conseil ou aux administrateurs les renseignements que ceux-ci peuvent exiger concernant les affaires de la corporation.

Le rôle du directeur général est de gérer l'**Organisme** en respect de la mission, des objectifs, des valeurs et des priorités de celui-ci conformément à sa mission, ses valeurs et à la stratégie appuyée par les membres du CA. Il rend compte au Conseil d'administration de ses activités dont il participe à part entière à titre de membre du CA. Il dirige les activités quotidiennes de l'**OSBL**, les enjeux et assure une gestion saine de ses ressources financières et humaines. Il est en appui à son directeur des opérations et s'assurent l'exécution des missions de chacun des directeurs de l'**OSBL**.

Directeur des Opérations/ COO et responsable des compétitions amateurs (Subvention) : Pierre Bouchard

Le directeur opérationnel est chargé de toute la partie opérationnelle au sein de l'**Organisme**. C'est un poste clé étant donné qu'il assure toutes les grandes responsabilités liées au développement de l'**Organisme**. Plus particulièrement, il est chargé (1) des finances (compte en banque) et rend compte à la trésorière de façon hebdomadaire, (2) de la promotion de la boxe amateur (marketing) conformément aux orientations prises par le CA (3) de la gestion des membres AMATEURS, en support aux directeurs sportifs le cas échéant.

Directrice Sportif et responsable des membres : Sara Kali

La responsable des membres est un poste clé au sein de l'**OSBL**. L'Organisme ne peut exister sans ses membres. Son travail fait rayonner la mission de l'**OSBL** et vise à accroître l'implication des membres en suscitant leur adhésion et en entretenant leur fidélité, en plus de nourrir une relation respectueuse avec les parties prenantes. La personne responsable des membres et des partenariats veille au déploiement de la stratégie de mobilisation et de communication de l'**OSBL**, à l'offre continue des services aux membres et aux bonnes relations avec les partenaires actuels et futurs telle que la ville de Montréal.

La directrice sportif et responsable des membres assure le lien entre la direction de sa structure (président, vice-présidents, trésorier), les entraîneurs, et les membres. Elle organise ainsi les (1) périodes libres d'entraînements, (2) le suivi des membres et le paiement des cotisations ainsi que (3) la promotion de la boxe en vue de l'adhésion de nouveaux membres.

Directeur Sportif des cours collectifs (incluant le programme de sport étude) et responsable de la promotion de la boxe amateur: Carl Andy (avec l'assistance de Natacha MÉNARD)

Le responsable des cours collectifs (incluant le programme de sport étude) est un poste clé au sein de l'**OSBL**. Les cours collectifs représentent non seulement (1) un apport de membres jeunes et moins jeunes (2) un bassin pour le sport amateur de compétition (3) participe à la promotion de la boxe chez les jeunes et les adultes. Le responsable des cours collectif veille au déploiement de la stratégie de mobilisation et de communication de l'**OSBL**, à l'offre continue des services aux membres et aux bonnes relations avec les partenaires actuels et futurs telle que la ville de

⁷ Article 35 des lettres Patentes de BOXEMONTREAL.COM inc déposées au registre le 23 juillet 2003 sous le matricule 1161651436.

Montréal. Le directeur Sportif des cours collectif assure le lien entre la direction de sa structure (président, vice-présidents, trésoriers), les entraîneurs, et les membres des cours collectifs.

Directrice Sportif et responsable de la boxe amateur féminine : Danielle Bouchard/Larouche

Le responsable de la boxe amateur féminine est un poste clé au sein de l'OSBL étant donné la renommée et les prix d'excellence obtenus année après année par les équipes de compétition féminine amateurs. Les entraînements de compétition représentent non seulement (1) un apport de membres jeunes et adultes (2) un bassin pour le sport amateur de compétition (3) participe à la promotion de la boxe chez les jeunes femmes et adultes. Le directeur sportif des cours collectifs assure le lien entre la direction de sa structure (président, vice-présidents, trésoriers), les entraîneurs, et les compétiteurs AMATEURS.